



# LA RÉSERVE NATURELLE DES **SEPT-ÎLES**



**Terre  
Sauvage**  
un autre regard sur la nature.

# Bienvenue dans la réserve!

« Vous entendez le son puissant du vent ? Le claquement des vagues sur les rochers ? Et ce tintamarre, cette cacophonie de cris d'oiseaux ? Vous venez de parcourir les cinq milles nautiques qui séparent la Côte de Granit rose des Sept-Îles. Bienvenue au royaume des oiseaux marins, qui compte ici douze espèces : c'est simple, nulle part en France, on ne peut en observer autant ! Moi-même, je fais partie de cette grande famille, et c'est pour me protéger que la Réserve Naturelle des Sept-Îles a été créée il y a longtemps, en 1912, une époque où l'on nous visait au fusil plutôt qu'à la longue-vue ! Mais je me présente : je suis le macareux moine. Je serai votre guide sur les 280 hectares de la réserve, 40 hectares sur terre et 240 hectares sur mer. »




SUIVEZ LE MACAREUX MOINE

## La visite commence...

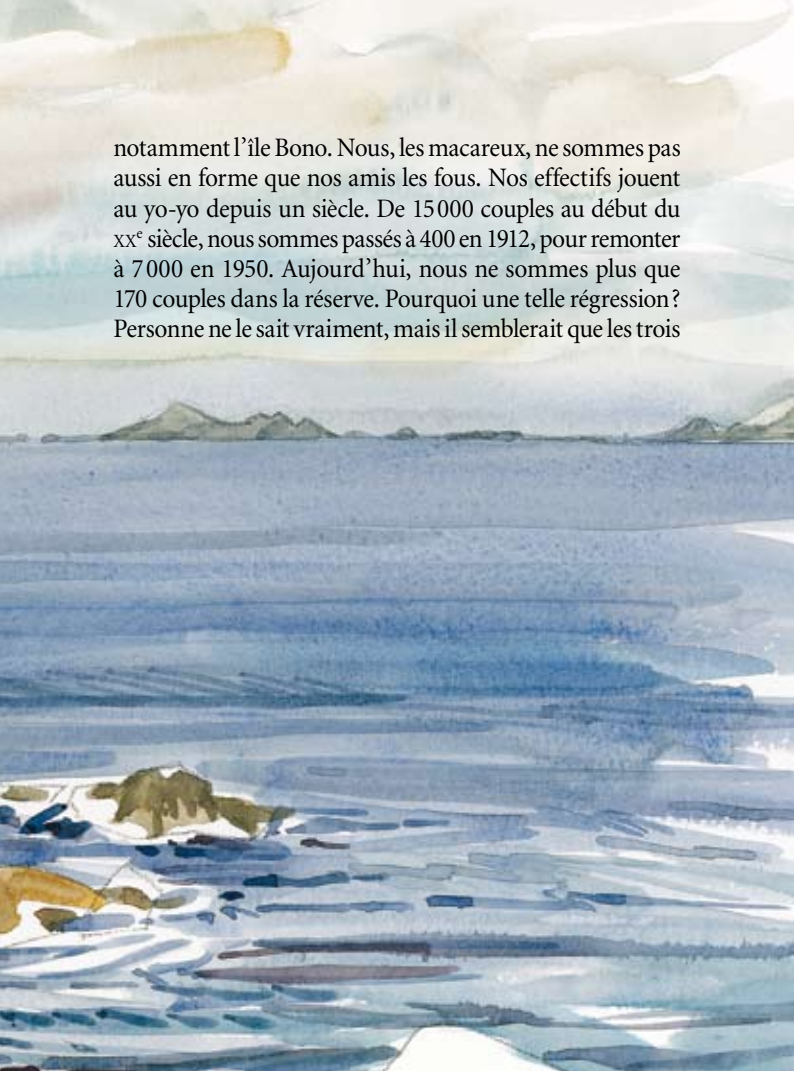
« **G**oélands argentés, goélands marins, goélands bruns, fulmars boréaux, pingouins tordas, puffins des Anglais, cormorans huppés, guillemots de Troïl, sternes pierregarins, fous de Bassan, océanites tempêtes et... macareux moines, bien sûr : voici la liste complète de mes compatriotes résidant aux Sept-Îles. Ça donne le tournis, non ? Avec tout ce beau monde, je peux vous certifier que le niveau sonore est plutôt élevé. Et l'activité, incessante. Les adultes qui se relaient pour couvrir, le va-et-vient vers le large pour se nourrir, le ravitaillement des petits... On ne sait plus où donner de la tête.

L'île Rouzic, à l'est de l'archipel, est la meilleure destination pour observer ce fabuleux ballet aérien. Plus de 1 000 couples de fous de Bassan ont pris possession de ce bout de caillou de 3,3 hectares. Et, chaque année, ils sont plus nombreux : la concentration des nids – jusqu'à 180 par 100 m<sup>2</sup> – est telle que le comptage annuel se fait par avion ! Il faut les voir, ces milliers d'individus, chacun assis sur son œuf, à guetter le retour de leur conjoint. Sur Rouzic, ces fous bénéficient du statut de superstars. Il faut dire que c'est le seul endroit de France où l'on peut en observer autant. Une caméra fixe les filme en permanence, les images sont retransmises à la station LPO de l'Île Grande, à huit milles nautiques à vol d'oiseau. Vous pouvez ainsi étudier, sans risquer de déranger, les moindres faits et gestes

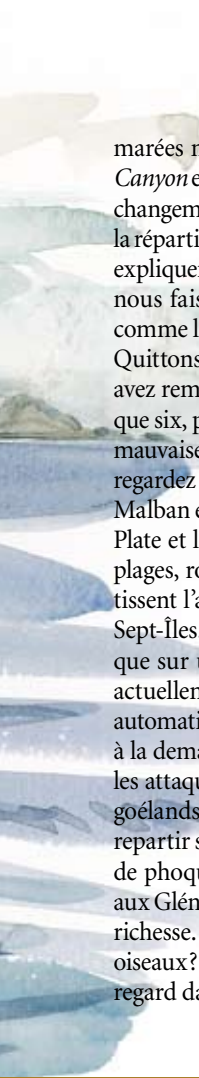


de la colonie. Selon la saison, on assiste à la couvaison, aux naissances, au nourrissage et, bien sûr, aux nombreux coups de bec pour défendre les nids...

Je vis aussi sur l'île Rouzic, dans des terriers que je creuse avec mon bec et mes palmes dans les flancs de la pelouse littorale. Mais il est vrai que la colonie des fous prend de plus en plus de place, et j'ai tendance à m'exiler vers d'autres lieux,



notamment l'île Bono. Nous, les macareux, ne sommes pas aussi en forme que nos amis les fous. Nos effectifs jouent du yo-yo depuis un siècle. De 15 000 couples au début du xx<sup>e</sup> siècle, nous sommes passés à 400 en 1912, pour remonter à 7 000 en 1950. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 170 couples dans la réserve. Pourquoi une telle régression ? Personne ne le sait vraiment, mais il semblerait que les trois



marées noires subies y soient pour quelque chose (*Torrey Canyon* en 1967, *Amoco Cadiz* en 1978 et *Tanio* en 1980). Les changements climatiques et, en particulier, les évolutions de la répartition des ressources de poissons autour des Sept-Îles expliqueraient aussi cette dégringolade. Toujours est-il que nous faisons l'objet d'un suivi extrêmement minutieux, comme l'intégralité des oiseaux présents dans l'archipel. Quittons maintenant l'île Rouzic, cap à l'ouest! Ah, vous avez remarqué, vous aussi? Les Sept-Îles ne sont en réalité que six, plus une poignée d'îlots. La faute, sûrement, à une mauvaise traduction d'un terme ancien... Mais qu'importe, regardez plutôt le panorama: au premier plan, la petite île de Malban et, dans l'enfilade, l'île Bono, l'île aux Moines, l'île Plate et l'île du Cerf. Falaises, pelouses littorales, criques, plages, rochers isolés en mer, autant d'habitats qui garantissent l'accueil des 25 000 couples d'oiseaux nicheurs des Sept-Îles. En tant que bipède, vous ne pourrez faire escale que sur une seule: l'île aux Moines, que nous survolons actuellement. Autour du phare – le dernier en mer à être automatisé – et du fort – construit au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la demande du roi Louis xv pour protéger la côte contre les attaques des pirates – niche une importante colonie de goélands argentés: assurez-vous d'y jeter un œil avant de repartir sur le continent! Ah, j'allais oublier: une trentaine de phoques gris peuplent les eaux de l'archipel. Comme aux Glénan et à Molène, le milieu marin est d'une extrême richesse. Oh, vous vous êtes tordu le cou pour observer les oiseaux? Eh bien, reposez-le maintenant en plongeant votre regard dans la mer!»





## Fou de Bassan

Avec 1,80 mètre d'envergure, le fou de Bassan est le plus grand oiseau de mer de France métropolitaine. Présent aux Sept-Îles de la fin janvier jusqu'à octobre, il forme, sur l'île Rouzic, une colonie de plus de 21 000 couples. Depuis son implantation dans les années 1930, elle n'a cessé de croître. Aujourd'hui encore, elle connaît un formidable essor démographique : 1 000 nouveaux couples s'y installent chaque année ! Après la naissance de leur poussin, les parents se relaient pour le nourrir. Ils parcourent 600, parfois jusqu'à 1 000 kilomètres, dans un rayon de 100 kilomètres autour de leur site, pour s'approvisionner en poisson, de préférence en orphies et lançons. Vous comprendrez mieux pourquoi des pêcheurs écossais le nommèrent « fou » lorsque vous le verrez plonger à pic, d'une hauteur de plus de 30 mètres parfois, droit dans la mer, pour capturer ses proies !





## Zostère

Cette plante aquatique marine, d'environ 60 centimètres, forme des herbiers denses, comparables aux prairies terrestres, sur les sédiments sableux de faible profondeur. Jouant le rôle de filtre et de fertiliseur naturels, les herbiers sont aussi des habitats d'une très grande diversité biologique. En Bretagne, plus de 500 espèces animales sont présentes dans un herbier.



## Chou marin

Semblable à nos choux potagers, cette herbacée volumineuse, de 30 à 60 centimètres de haut, pousse sur les bancs de galets, les dunes mobiles et, parfois, les rochers des hauts de plage. En raison de la régression de ces milieux, essentiellement liée aux aménagements humains, le chou marin est une espèce protégée au niveau national.



## Pingouin torda

Aussi connu sous le nom de petit pingouin, le pingouin torda est un oiseau du large qui ne revient sur terre que pour se reproduire. Comme chez le guillemot, le jeune saute à la mer avant de savoir voler ! En très fort déclin, le pingouin torda est l'oiseau marin le plus rare et le plus menacé de France. La Bretagne n'a accueilli en 2009 que 30 couples, dont 21 aux Sept-Îles.



## **Phoque gris**

Gros phoques au corps puissant et allongé, les mâles, nettement plus grands que les femelles, mesurent 2,50 mètres pour un poids moyen de 240 kilos. Au nombre de 30 dans la réserve des Sept-Îles, où ils résident à l'année, les phoques gris sont régulièrement observés, dans l'eau ou au repos sur les rochers.



## **Laminaires**

Grandes algues brunes dont la taille dépasse souvent plus de 2 mètres, les laminaires forment de vastes forêts sous-marines qui hébergent une diversité exceptionnelle d'espèces. Comme la zostère (voir ci-contre), leur protection est d'une importance capitale pour la bonne santé écologique du milieu marin.

**Réglementation** Des îles qui constituent l'archipel des Sept-Îles, seule l'île aux Moines est accessible, sauf aux chiens. Partout ailleurs, le débarquement est interdit afin de préserver les nombreux habitats et la tranquillité des colonies d'oiseaux marins. Vous pouvez rapporter autant de photos que vous le souhaitez: néanmoins, tout prélèvement d'animaux, de végétaux et minéraux est strictement interdit. La pêche à pied est autorisée sauf sur l'estran des îles Rouzic et Malban. La chasse est interdite dans un rayon d'un mille autour des limites de basse-mer, et la navigation est réglementée pour le transport des passagers. La surveillance du site est assurée par des gardes assermentés de la LPO – la Ligue pour la protection des oiseaux et par les agents de l'ONCFS – l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.



### **Puffin des Anglais**

Oiseau de haute mer, il sait profiter, grâce à ses ailes longues et étroites, des courants aériens créés par les mouvements des vagues. Avec le macareux moine, il est le seul oiseau marin des Sept-Îles à creuser un terrier, à l'aide de ses pattes et de son bec. Grand voyageur, il quitte l'Atlantique Nord à l'automne pour gagner les côtes d'Amérique du Sud, principal quartier d'hivernage de l'espèce.

## RÉSERVE NATURELLE DES SEPT-ÎLES

Gestionnaire: Station LPO de l'île Grande – Ligue pour  
la protection des oiseaux–, ile-grande@lpo.fr

maison de la Réserve Naturelle des Sept-Îles, 22560 Pleumeur-Bodou, tél. 02 96 91 91 40;  
en juillet et en août, la station organise des visites guidées pour observer macareux moine,  
pingouin torda et guillemot de Troïl, fou de Bassan, fulmar boréal et le phoque gris.



### POUR S'Y RENDRE

De Lannion, prendre la D 21 en direction de Pleumeur-Bodou, puis en direction de l'île Grande. Traverser l'île Grande et suivre les panneaux Station ornithologique.

Aux Sept-Îles: prendre les Vedettes des Sept-Îles à Perros-Guirec.

Vedettes des Sept-Îles, plage de Trestraou, Gare maritime,  
22700 Perros-Guirec, tél. 02 96 91 1000; [www.armor-decouverte.fr](http://www.armor-decouverte.fr)

### COÉDITION RNF ET TERRE SAUVAGE

Rédaction: Pierre Gouyou Beauchamps

Carte: Léonie Schlosser

Illustrations: Sylvain Leparoux

Coordination et maquette: Terre Sauvage

Imprimé par Lahoumère (31), décembre 2010



Réalisé avec le soutien de

